



## DECISION N°007/D/C-NTUI/CIPM/2023 DU 19 JUIN 2023

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C-NTUI/CIPM/2023 DU 28 MARS 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE LA ROUTE ODON-HÔTEL DE VILLE (1,5 Km) AVEC POSE DE BUSES, DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NTUI (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu La loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu La loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023;
- ~~Vu Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;~~
- Vu Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics;
- Vu Le Décret n°2012//075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics;
- ~~Vu Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents ;~~
- Vu Les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 Décembre 2022 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023;
- Vu L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/AONO/C-NTUI/CIPM/2023 DU 28 MARS 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE LA ROUTE ODON-HÔTEL DE VILLE (1,5 Km) AVEC POSE DE BUSES, DANS LA COMMUNE DE NTUI, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM REGION DU CENTRE
- Vu Le Procès-verbal d'ouverture des plis n°006/PV/C-NTUI/CIPM/2023 du 10 Mai 2023 ;
- Vu Le rapport d'analyse des offres de la Sous-commission d'analyse des offres;
- Vu La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics, issue du Procès-verbal n° 015/PV/C-NTUI/CIPM /2022 du 02 juin 2023 ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le soumissionnaire ETS GENELEC Tél. : 697 264 753, est retenu pour les travaux de rechargement de la route ODON-Hôtel de ville (1,5 km) avec pose de buses, dans la Commune de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.

Pour le montant TTC de 26 870 149 (vingt-six millions huit cent soixante-dix mille cent quarante-neuf) francs CFA et un délai d'exécution de cent vingt (120) jours calendaires.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ntui, le \_\_\_\_\_

**LE MAIRE**  
(AUTORITE CONTRACTANTE)

**Ampliations :**

- MINMAP (pour information)
- PREFET/MK (pour information)
- DDMAP (pour information)
- DDEPAT MK (pour information)
- Président/CIPM (pour information)
- ARMP/CE (pour publication au JDM)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

